

Feuille de route

« Une nouvelle stratégie sur l'utilisation de l'énergie nucléaire pour l'Union européenne »

La mise en œuvre de politiques ambitieuses en matière d'énergie et de climat est primordiale pour l'Union européenne (UE). Les États membres soutiennent activement les propositions de la Commission européenne dans ce domaine. Le soutien de la Commission aux projets nucléaires européens, qui contribuent largement à la lutte contre le changement climatique et à la sécurité d'approvisionnement de l'UE, permettra aux États membres, avec la Commission, de se donner des objectifs forts et des politiques ambitieuses pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris.

I- **Les technologies nucléaires sont essentielles pour atteindre les objectifs de décarbonation de l'Union.**

L'électrification de l'industrie, des transports et du chauffage est essentielle pour réduire les émissions de carbone en substituant les énergies fossiles dans l'ensemble de ces secteurs. La décarbonation de la production d'électricité elle-même figure également parmi les premières priorités.

L'énergie nucléaire est un atout majeur pour assurer la diversité des sources et des types d'approvisionnement énergétique, l'indépendance énergétique, la compétitivité et la lutte contre le changement climatique à travers la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Au-delà du Pacte vert européen, l'Union européenne s'appuie également sur la Communauté européenne de l'énergie atomique (EURATOM). Pour remplir sa mission, la Communauté doit, comme le prévoit le traité EURATOM, promouvoir la recherche et assurer la diffusion de l'information technique, faciliter les investissements et établir avec d'autres pays et organisations internationales des relations de nature à favoriser le progrès dans l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.

Le niveau d'émissions de CO₂ de la production d'énergie nucléaire, sur l'ensemble du cycle de vie, est l'un des plus faibles par rapport aux autres sources de production d'électricité. L'énergie nucléaire contribue donc à la réalisation de l'objectif de neutralité climatique d'ici 2050, conformément à l'engagement de l'UE en faveur d'une action climatique mondiale dans le cadre de l'accord de Paris.

L'énergie nucléaire est également un moyen de production stable et contrôlable, permettant une gestion fiable du système électrique et contribuant à un niveau élevé de sécurité d'approvisionnement. Le maintien et le développement de moyens de production décarbonés et contrôlables sont dans l'intérêt de chacun au sein du système électrique européen. La récente crise énergétique et les tensions qu'elle a provoquées au cours de l'hiver 2022-23 sur la sécurité énergétique ont mis en évidence la pertinence de l'énergie nucléaire pour l'opinion publique et les décideurs politiques dans un nombre croissant d'États membres. Ce contexte renforce l'importance pour les institutions européennes de promouvoir et de faciliter l'investissement dans le développement de l'énergie nucléaire, comme le prévoit le traité EURATOM.

Nous réaffirmons l'importance primordiale de la sûreté nucléaire. La coopération entre les autorités nationales de sûreté est un atout pour la définition et la mise en œuvre des normes de sûreté harmonisées les plus élevées dans toute l'Europe. La Commission devrait continuer à travailler en contact étroit avec les autorités nationales de sûreté et à répondre à leurs besoins pour qu'elles puissent s'acquitter efficacement de leurs tâches, en ce qui concerne les instruments européens et les initiatives communes.

L'UE a inclus la production d'énergie nucléaire dans sa taxonomie en juillet 2022, et la Banque européenne d'investissement (BEI) envisage donc de financer l'énergie nucléaire. Dans leurs rapports, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), l'Agence internationale de l'énergie (AIE) et l'OCDE classent souvent l'énergie nucléaire parmi les solutions essentielles pour lutter contre le réchauffement de la planète. Cela va de pair avec l'élan important donné aux petits réacteurs modulaires (SMR) ainsi qu'aux nouvelles générations de réacteurs nucléaires de grande puissance.

Le principe de neutralité technologique et le droit souverain des États membres à déterminer leur mix énergétique doivent être réaffirmés et dûment pris en compte dans les politiques européennes.

Les technologies nucléaires devraient faire partie intégrante de la stratégie européenne de transition énergétique et les projets d'énergie nucléaire devraient pouvoir bénéficier d'un soutien au même titre que les autres sources d'énergie décarbonées.

II- La Commission européenne devrait renforcer sa promotion du secteur nucléaire en Europe et à l'étranger

a. Une stratégie claire doit être mise en place

Considérant tous les avantages de l'énergie nucléaire, nous encourageons par ce document la Commission européenne à établir une voie claire pour refléter de manière adéquate le rôle de l'énergie nucléaire dans toutes ses communications et propositions. Un nombre croissant d'États membres envisagent de déployer ou se sont déjà engagés à déployer des capacités supplémentaires d'énergie nucléaire dans leur pays. Cette évolution doit être prise en compte dans la stratégie énergétique de l'Union pour atteindre la neutralité climatique. L'énergie nucléaire pourrait fournir jusqu'à 150 GW de capacité électrique d'ici 2050 à l'Union européenne (contre environ 100 GW aujourd'hui). Cela représente l'équivalent de 30 à 45 nouveaux grands réacteurs et, en plus, des petits réacteurs modulaires dans l'UE. Ces nouveaux projets permettraient également de maintenir la part actuelle de 25 % d'énergie nucléaire dans la production d'électricité, avec les avantages qui en découlent pour le fonctionnement du système électrique de l'UE.

Il est de la plus haute importance que le nucléaire et les énergies renouvelables soient tous deux considérés comme des piliers stratégiques de la décarbonation de notre système énergétique. Par conséquent, les politiques et les réglementations européennes doivent garantir des incitations suffisantes pour promouvoir les énergies nucléaires en termes d'objectifs, d'efforts pour faciliter les procédures d'autorisation et d'accès au financement, comme c'est le cas pour les énergies renouvelables. Elles doivent être reconnues comme des sources d'énergie utiles pour tous les usages et comme des vecteurs d'énergie, y compris pour la production d'hydrogène par électrolyse.

Il existe un consensus sur le fait que nous devons sortir des énergies fossiles. Pour atteindre nos objectifs, y compris l'objectif global de neutralité carbone d'ici 2050, nous devons conserver une vision globale de l'approche européenne de la transition énergétique et climatique. Nous devons nous concentrer sur l'objectif principal de nos politiques, qui est avant tout de réduire nos émissions de gaz à effet de serre. Les moyens et les technologies permettant d'atteindre cet objectif ne sont pas des objectifs en soi, comme le garantit le principe de neutralité technologique inscrit dans les traités de l'UE. Tout en conservant les objectifs déjà convenus, les futurs textes de l'UE définissant les objectifs pour le climat, l'énergie et les politiques connexes devraient se concentrer sur des objectifs en termes d'émissions de gaz à effet de serre, tandis que les textes relatifs aux sources d'énergie et aux approches techniques devraient se concentrer sur l'accélération de la transition en assouplissant les contraintes et en s'appuyant sur toutes les options décarbonées disponibles.

b. Des propositions et des actions concrètes doivent être entreprises

La question la plus centrale pour de nombreux États membres est celle du financement de la transition. Nous encourageons la Commission européenne à développer une politique forte et positive pour soutenir un financement compétitif de l'énergie nucléaire :

Dans le contexte des négociations en cours sur la réforme du marché de l'électricité, il est important que les États membres conservent une marge de manœuvre suffisante pour soutenir les investissements dans l'énergie nucléaire qui contribuent à la sécurité énergétique à long terme.

- Dès aujourd'hui, nous encourageons la Commission européenne à s'assurer que toutes ses propositions techniques (par exemple le texte NZIA) mettent en œuvre une approche technologiquement neutre, ce principe devant rester un pilier fort de l'Union. Toutes les propositions législatives de l'Union en matière d'énergie devraient se concentrer sur la possibilité pour les États membres d'atteindre la neutralité carbone en 2050.
- La Commission européenne pourrait mettre en place un partenariat entre les États membres, les investisseurs privés, les organisations internationales, y compris les organisations européennes telles que la BEI ou la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), et toutes les autres parties prenantes pour discuter de cette question importante. Ce partenariat pourrait être

un moyen efficace de donner un signal fort et nécessaire de la part de la Commission en faveur de l'investissement dans l'industrie nucléaire.

- Nous encourageons la Commission européenne à revoir toutes les règles des fonds d'investissement afin d'inclure le nucléaire là où il est actuellement exclu. Toutes les technologies alignées sur la taxonomie européenne devraient être éligibles dans l'ensemble des fonds d'investissement tels que le Fonds de modernisation, le Fonds d'innovation, le Fonds de transition juste, le Fonds InvestEU, etc. En outre, les technologies nucléaires ne devraient pas être discriminées dans les stratégies de prêt des institutions financières, telles que la BEI ou la BERD.
- Nous encourageons la Commission européenne à lancer un processus visant à définir des lignes directrices en matière d'aides d'État, en association avec les États membres, afin de faciliter le développement de la chaîne d'approvisionnement nucléaire et des facilités nucléaires en Europe.

Nous encourageons également la Commission européenne à aborder d'autres questions importantes telles que :

- Soutenir l'innovation et la R&D dans l'émergence de nouveaux concepts et projets pilotes via, par exemple, le programme de travail Euratom, afin de maintenir une industrie de pointe et de préparer l'avenir.
- Soutenir l'industrie européenne dans le domaine des petits réacteurs modulaires (SMR) et des réacteurs modulaires avancés (AMR). En ce qui concerne la forte concurrence qui émerge au niveau mondial, nous encourageons la Commission européenne à garantir des conditions de concurrence équitables au sein du marché unique afin de développer ces nouvelles technologies décarbonées. Pour ce faire, nous encourageons la Commission européenne à soutenir activement le processus du pré-partenariat de l'UE sur les SMR afin de parvenir à un partenariat d'ici la fin de l'année 2023. La coopération entre les régulateurs nationaux européens sur les SMR devrait être encouragée par la Commission européenne dans le cadre de ses initiatives et auprès des organisations internationales.